

Compte rendu de la rencontre du 15 décembre avec les entreprises

Présents : C. Courteille (traductrice, cours d'anglais ; en début de réunion), F. Anglezan (BTP), C. Roux (Transporteur), S. Krajcik (Coach), I. De Anna Krajcik (thérapeute psycho corporelle, J. Gonthier (Traiteur), E. Serva (créatrice en couture et maroquinerie), J. Meynard (électricité), D. Martinet (ostéopathe).

P. Villassante excusé

Élus : G. Estelle, B. Chauvet, T. Loison et B. Loison

Excusée : E. Chioussse

Agent : S. Valla

Le but de la rencontre est d'échanger les informations et de connaître leur besoins surtout en cette période de crise sanitaire.

Préambule

Le Maire les remercie les entrepreneurs pour leur venue. Il souligne que sur Vénéjan il y a 42 entreprises ; surtout des PME de services. Il n'y a qu'une entreprise industrielle. Le boulanger et les caves sont invités lors de la rencontre tourisme avec les hébergeurs. En janvier doit se tenir une rencontre avec les agriculteurs.

Tour de table

Comment avez-vous été impacté lors des confinements ? Tous ont mal vécu cette période de crise sanitaire. Lors du premier confinement excepté le transporteur et l'entreprise de BTP (seulement trois semaines d'arrêt) tous n'ont pas pu assurer leur activité. Le traiteur a perdu toutes les affaires liés à l'événementiel (mariage, anniversaire...).

Avez-vous continué à travailler ? Certains ont perdu plus de 70 % de leurs activités, d'autres 100 %. Pour les deux plus grandes entreprises (BTP et transport) le travail a perduré (lors du 1^{er} confinement) leur seul problème fut de trouver des salariés intérimaires. Le traiteur a confectionné des repas et des livraisons.

Quels sont vos besoins ?

- Mme Krajcik demande un fléchage de sa maison au platane de l'église où elle exerce son activité.
- M. Krajcik voudrait savoir si il existe des aides à la formation des chefs d'entreprise.
- Mme Martinet souhaite que le cabinet « Les Colibris » soient informés des travaux qui empêchent d'accéder au parking derrière l'église. Lors des travaux du toit de l'église le camion du prestataire bouchait l'accès, ce qui a occasionné l'impossibilité de parvenir sur leur lieu de travail. Elle demande des travaux phoniques dans leur local.
- M. Roux demande l'éclairage sur la zone d'activité pour la sécurité des enfants scolarisés sur Bagnols-sur-Cèze. Il lui est répondu que cela a été demandé au syndicat le SMEG en charge de l'éclairage public.

Des documents ont été présentés :

I Office des entreprises relatif aux aides liées à la Covid-19

Sachez que l'Office des entreprises réalise une veille régulière de ces dispositifs. Vous trouverez tous les renseignements en collant le lien ci-dessous sur un navigateur Internet :

<http://www.officedesentreprises.fr/index.php/actus/243-entreprise-impactee-coronavirus-covid19-mesures-aides>

Sur ce même site, un document est mis à jour régulièrement : il répertorie l'ensemble de toutes les mesures, les liens et les contacts utiles.

C'est dans ce sens qu'il est pratique : toutes les informations sur le même document.



Suite à la crise sanitaire, l'Agglomération du Gard rhodanien s'allie avec la Région, le Département et la Banque des Territoires pour proposer aux acteurs économiques un fonds inédit pour la relance de l'activité.



2 dispositifs d'aides

Destinés aux professionnels du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité

1 AVANCE REMBOURSABLE - trésorerie -

Critères d'éligibilité

- Un CA annuel de + de 20K€
- Un poids important de charges d'exploitations et financières suite à une perte d'activité

Nature de l'aide

- Avance remboursable à taux 0 sans garantie
- Remboursement différé de 18 mois
- Echelonnée sur 2 ans

Montant de l'aide

- Taux d'aide 50 % maximum
- Aide minimum accordée : 2000€
- Plafonnée à 10 000€ pour les entreprises de 0 à 3 ETP
- Plafonnée à 25 000€ pour les entreprises de 4 ETP et +

2 SUBVENTION - Investissement de relance -

Critères d'éligibilité

- Priorité aux entrepreneurs contraints de fermer leur activité durant la crise

Nature de l'aide

- Subvention sur des dépenses d'investissements sanitaires et de relance
- Rétroactivité des dépenses engagées depuis le 14 mars 2020

Montant de l'aide

- Taux de 70% maximum
- Aide minimum accordée : 250€
- Plafonnée à 2 000€ pour les commerces & artisans de proximité
- Plafonnée à 20 000€ pour les professionnels du tourisme

INFORMATIONS ET INSCRIPTION sur www.hubentreprendre.laregion.fr
Informations complémentaires auprès de l'Agglomération : 04 66 79 38 00

Design Graphique : Atelier Numérique-Le Passe Muraille-Bagnols-sur-Cèze

III Le PASS REBOND OCCITANIE

- Le Pass Rebond Occitanie crée par la région Occitanie a pour but de soutenir les projets de développement des entreprises afin d'anticiper la reprise suite à la crise sanitaire Covid-19. Les entreprises concernées sont de tous secteurs d'activité à l'exclusion des secteurs Tourisme, agriculture, agroalimentaire, bois qui disposent de dispositifs dédiés.
- Les dépenses éligibles se décomposent en 4 catégories de projets :
 - ✓ ➤ investissement,
 - ✓ innovation,
 - ✓ transition numérique,
 - ✓ transition énergétique et écologique.

Pour la catégorie investissement, les dépenses éligibles sont :

- les matériels neufs de production et aménagements liés à l'exclusion des investissements de renouvellement et des véhicules routiers,
- les dépenses externes de conseil et d'études.

Pour la catégorie innovation, les dépenses éligibles sont :

- les frais de conseil et d'études : prestation externe à contenu technologique avec un centre de compétence externe privé ou public (établissement d'enseignement supérieur ou technique, organismes publics de recherche, centre technique industriel, CRITT, structures labellisés CRT/PFT/CDT) ayant pour objet les pré-études technologiques, les essais, les modélisations, les études de faisabilité scientifique et technique, la caractérisation de produits, les études d'état de l'art, la recherche d'antériorité, la veille technologique, les études technico-économiques et études de marché de nouveaux procédés ou produits, la conduite de projets, la recherche de partenaires technologiques, etc,
- les frais de dépôt des brevets.

Pour la catégorie transition numérique, les dépenses éligibles sont :

- l'accompagnement au développement du numérique en interne : mise en œuvre pratique d'un système d'information, d'outils collaboratifs, formalisation des processus internes, schéma directeur informatique au sein de l'entreprise permettant d'améliorer ses performances, développement d'outils numériques d'accès aux marchés : création d'un site permettant la vente en ligne, mise en œuvre d'une stratégie de présence sur les réseaux sociaux ou les réseaux spécialisés, mise en place des outils de suivi et d'évaluation des performances,
- les investissements matériels afférents à ces deux volets, hors renouvellement de matériel.

Pour la catégorie transition énergétique et écologique, les dépenses éligibles sont les prestations externes de conseil visant à mettre en place des démarches d'éco-conception, d'économie de la fonctionnalité de réutilisation et réemploi de déchets, d'achats responsables, de mutualisation d'équipement, d'écologie industrielle et territoriale.

Les montants :

- Le Pass Rebond Occitanie est une subvention d'investissement proportionnelle avec un taux de 50% d'intervention sur les dépenses éligibles.
- Pour la catégorie Innovation, ce taux est porté à 70% des dépenses éligibles.
- La subvention Région est plafonnée à 200 000 € sur un projet de 24 mois maximum avec une assiette éligible minimale de 10 000 €.
- Pour toute prestation externe, le plafond du coût journée est de 1 200 € HT. Pour toute dépense unitaire, le montant minimal est de 1 000 € HT.

IV L'office des entreprises

Un accueil unique au service de tous les professionnels qu'ils soient entreprises ou porteurs de projets ; pour la création, le financement ou le foncier.

C'est un lieu où des entrepreneurs peuvent se croiser et échanger. Il existe un espace de coworking avec des équipements comme une cuisine, un photocopieur, un parking... Lieu très lumineux et convivial. Ce lieu est gratuit jusqu'au 31 décembre 2020.



Réponse concernant les aides à la formation des chefs d'entreprise

Vous trouverez des informations en collant le lien sur votre navigateur :

https://les-aides.fr/fiche/bZZjCntGxfTeBGZeTUzZ4_Vm/agefice/aide-a-la-formation-des-chefs-d-entreprises.html

Autres points abordés

* La révision du PLU qui est dans la phase diagnostic, avec la volonté de réaliser une extension de la zone d'activité côté Sud.

* La redevance incitative selon le principe du pollueur/payeur qui sera mise en place par l'agglomération en 2023.

La collecte se fera sur la base d'un forfait de 12 levées par an, chaque levée supplémentaire occasionnera un surcoût. Il faudra choisir un des 3 modèles de conteneurs prévus selon le volume de vos déchets..

Le passage se fera tous les mardis comme actuellement.

Une simulation de facturation est prévue en 2022.